

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Présents :

Bernard BIENVENU, Maire

Marie-France FAVIER, Bernard POBEL, Françoise CHANEL, Fabrice GRAS, François BOZONNET, Paulette PACQUELET, Sylvie DUBOIS, Pascal BERTHAUD, Jean-Marc PANIBAL, Maggy JANAUDY, Stéphane SOUQUES, Kathy BUATHIER ; Yann CUBY, Stéphanie TRIPOZ, Christian BERNARD, Mireille BROYER,

Excusés :

Lydie CLERC a donné pouvoir à Christian BERNARD

Thierry DOSCH a donné pouvoir à Mireille BROYER

Secrétaire de séance : Stéphane SOUQUES

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de TREBES et de CARCASSONNE : Arnaud BELTRAME, Christian MEVDES, Hervé SOSNA et Jean MAZIERES ainsi que Mireille KNOLL victime parisienne de l'antisémitisme.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018**

Mireille BROYER salue l'exhaustivité du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars mais relève des erreurs de forme et de fond. Elle pointe une imprécision quant à l'horaire de la mairie pour la période estivale puisqu'il est noté en page 2 : « *que les samedis de l'été seront fermés* » alors qu'en page 3, il est inscrit que : « *la mairie sera fermée en période estivale* ».

Monsieur le Maire remercie Mireille BROYER pour cette remarque et informe que la mairie sera bien entendu ouverte en période estivale sauf le samedi matin compte tenu des périodes de congé des agents. Il précise par ailleurs que la proposition de faire travailler un même agent le samedi matin puis le lundi respecte bien la réglementation des collectivités territoriales puisque le repos minimum hebdomadaire est fixé à 35 heures consécutives et non 48 heures comme indiqué par Mireille BROYER lors du précédent conseil municipal. Il relève également que les comptes rendus de la précédente municipalité prêtaient à moins de discussions en raison d'un manque d'exhaustivité.

Monsieur le Maire signale que le budget 2018 de la médiathèque est de 7 200 € et non de 6 000 € comme indiqué sur le précédent compte rendu.

Christian BERNARD souligne que Monsieur le Maire n'a pas respecté le délai réglementaire de trois jours francs pour envoyer la convocation pour le conseil municipal du 29 mars 2018. En conséquence, Thierry DOSCH va envoyer un courrier à la Préfecture pour faire respecter la démocratie. Il ajoute que c'est important puisque les recours peuvent faire annuler les décisions du Conseil municipal.

Monsieur le Maire reconnaît ce retard dû notamment au manque actuel de personnel de la mairie mais rassure l'opposition : la démocratie ne sera pas en danger. Plusieurs conseillers municipaux déjà élus au cours des précédents mandats soulignent qu'à plusieurs reprises, les convocations avaient déjà été reçues avec retard...

Le compte rendu du 1<sup>er</sup> mars est approuvé.

## **2 PROJET DE CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, devront transmettre électroniquement leurs offres pour répondre aux marchés publics. De fait, à partir de cette date les entreprises ne pourront plus transmettre de dossier sous forme papier.

Afin d'accompagner cette évolution réglementaire, le conseil départemental de l'Ain s'est positionné comme fédérateur dans la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics sur le territoire.

Il met ainsi à disposition gratuitement une solution de dématérialisation des marchés publics. Pour en bénéficier, la commune de Polliat s'engage, par le biais d'une convention, dans le processus de dématérialisation des marchés publics et des concessions proposé par le département. La durée de la convention s'étend jusqu'au 31 décembre 2019. Elle est renouvelable tacitement par période d'un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics.

## **3. RYTHMES SCOLAIRES : RENTREE 2018**

Marie France FAVIER présente un diaporama rappelant les étapes importantes du processus de décision quant aux rythmes scolaires sur la commune de Polliat à partir du mois de septembre 2018 :

- 2008 : mise en place par l'Etat de la semaine à 4 jours avec suppression de l'école le samedi matin et diminution du temps scolaire de 26 à 24 heures ;
- 2013 : décision du gouvernement de revenir à une semaine de 4,5 jours généralement le mercredi matin ; création d'activités périscolaires à la charge de la commune et partiellement financée par l'Etat ;
- 2017 : un décret ministériel du mois juin dispose que la communauté éducative et la commune peuvent continuer la semaine scolaire sur 4,5 jours ou choisir de revenir à la semaine de 4 jours.

Mme Favier explique également l'évolution des horaires sur la commune de Polliat depuis 2014 et dresse un bilan de ces 3 années marquées par la semaine à 4 jours en relevant notamment :

- une fatigabilité importante pour les enfants de maternelle ne leur permettant pas de pratiquer une quelconque activité l'après-midi ;
- un bénéfice important des 5 matinées pour l'apprentissage des fondamentaux pour les enfants du cycle 2 ;
- que les horaires réduits de l'après-midi ne facilitent pas les temps d'apprentissage pour les enfants du cycle 3.

Enfin, Marie-France FAVIER rappelle les résultats des enquêtes réalisées au 4<sup>ème</sup> trimestre auprès des parents :

**Ecole maternelle :**

- 59,76% pour un retour à 4 jours
- 35,36% pour une semaine à 4,5 jours mais avec un allongement du temps méridien
- 2,44% pour un maintien de l'organisation actuelle
- 2,44% sans avis.

**Ecole primaire :**

- 61,34% pour un retour à 4 jours
- 25,01% pour une semaine à 4,5 jours mais avec un allongement du temps méridien
- 10,08% pour un maintien de l'organisation actuelle
- 3% sans avis.

Monsieur le Maire annonce les résultats des votes des conseils des écoles maternelle et primaire :

**Ecole maternelle :**

- 6 voix pour le retour à 4 jours
- 3 voix contre
- 2 abstentions (élus municipaux)

**Ecole primaire :**

- 9 voix pour le retour à 4 jours
- 2 voix pour une semaine à 4,5 jours mais avec un allongement du temps méridien
- 1 voix pour rester au même rythme
- 2 abstentions (élus municipaux)

Le coût annuel d'un retour à la semaine de quatre jours est estimé à 29 500 € pour la commune, contre 35 000 € pour un maintien du rythme actuel.

Monsieur le Maire ajoute aussi que, conformément à son engagement du 1<sup>er</sup> mars, il suit le vote des conseils des deux écoles et appelle à voter pour l'organisation à 4 jours d'école par semaine. Il indique cependant que ce retour à 4 jours sera accompagné d'un projet sur le temps méridien augmenté. Il affirme également sa volonté de confier la cantine à l'ALJ (association loisirs jeunesse) dès la rentrée de septembre 2018.

Mireille BROYER salue la position de Monsieur le Maire pour le retour à la semaine de 4 jours et demande s'il y aura un bilan intermédiaire sur la future organisation.

Marie-France FAVIER, indique qu'un groupe de travail, constitué de membres de la commission enfance-jeunesse, d'enseignants, de professionnels de l'enfance, de parents, va être mis en place afin de préparer, accompagner, poursuivre cette réorganisation. Ce groupe de travail fera des bilans réguliers.

Mireille BROYER salue la méthodologie mise en place par Marie-France FAVIER mais s'inquiète néanmoins que Monsieur le Maire se pose la question sur : « *le plus tard* ».

Monsieur le Maire réaffirme sa position pour un retour à la semaine de 4 jours mais tient à rappeler que les spécialistes et les enquêtes parlementaires se sont quasiment tous prononcés contre ce rythme et qu'il ne faut pas oublier les parents, hostiles à celui-ci.

Christian BERNARD ajoute que les enfants ont avant tout le rythme des parents et non l'inverse. Il regrette à titre personnel d'avoir autorisé le passage à la semaine de 4 jours en 2008. Par ailleurs, il rappelle qu'il avait proposé le transfert de la cantine à l'A. L. J. en 2012. Cette proposition avait été refusée à l'époque par cette dernière. Il indique également que confier la surveillance de la cantine à une autre entité n'est pas forcément un gage de réussite puisque la gestion de la cantine par le Sou des écoles s'était mal passée. Il conseille de se poser les bonnes questions notamment sur la question du double employeur pour le personnel de cantine.

Mireille BROYER relève qu'il faudra bien contrôler l'ALJ puisque la commune a peu de visibilité sur une association qui porte un budget de 500 000 € dont 170 000 € qui proviennent de la commune (avant déduction de la subvention de la CAF). En conséquence, elle demande un contrôle fort de la part du Maire. Elle ajoute qu'il n'est pas certain que l'apport de l'ALJ améliore le confort des enfants lors de cette pause méridienne.

Kathy BUATHIER explique que l'ALJ est une association spécialisée dans la gestion des enfants et qu'elle apportera son expertise auprès du personnel en place.

Mireille BROYER précise de nouveau qu'il faut s'assurer d'un dialogue plus transparent avec l'ALJ car de nombreuses demandes de la part de la mairie restaient jusqu'ici sans réponse.

Monsieur le Maire estime que si l'organisation actuelle de la cantine est loin d'être catastrophique, il existe des axes d'amélioration non négligeables et l'ALJ aura toute sa place dans cette nouvelle organisation.

Stéphanie TRIPOZ ajoute que l'amélioration de la pause méridienne peut : « *stimuler* » l'attention des enfants l'après-midi.

Yann CUBY estime que le personnel est débordé et que le bruit ambiant est dommageable pour les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré exprime à bulletin secret son choix : par 18 voix pour, 1 contre, valide le retour à la semaine de 4 jours pour les écoles maternelle et primaire de la commune de Polliat à partir du mois de septembre 2018.

Les horaires d'école seront donc les suivants à compter de la rentrée de septembre 2018 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h 45 – 12 h

13 h 45 – 16 h 30

Monsieur le Maire remercie Marie-France FAVIER pour ce travail important qui aura des conséquences sur l'organisation familiale.

#### **4- COMMISSIONS COMMUNALES : VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS, FINANCES, ASSEMBLEES GENERALES SIEA**

##### **Commission voirie**

François BOZONNET indique que la commission s'est réunie deux fois depuis la nouvelle mandature. Les différents points abordés ont été :

- Un rendez-vous avec l'agence départementale de l'ingénierie (ADI) pour le projet de diagnostic des 2 stations d'épuration et les réseaux d'assainissement. Le démarrage est prévu au mois de juin 2018. L'étude de faisabilité d'un assainissement collectif sur le secteur Est du village sera intégrée dans le document. Une délibération au conseil municipal devra être votée ;
- Réfection de la rue de la Croix : une rencontre a eu lieu avec la société Infratech pour des points techniques et notamment sur le déplacement de la Croix ;
- Tourne à gauche de Vial sur la RD 1079 : une réunion a eu lieu entre le département et les propriétaires de terrains jouxtant le futur tourne-à-gauche de Vial. Une solution a été trouvée pour l'acquisition de quelques centaines de m<sup>2</sup> ;
- RD 1079 : pour améliorer la sécurité, le département posera des ilots sur les « zébras » déjà tracés vers l'entrée de la zone de Presles et du garage Guigue ;
- Il y aura des travaux à côté du Bar des sports pour résorber la flaque d'eau après de fortes pluies ;
- Il est également prévu des travaux d'assainissement sur la route d'ATTIGNAT à partir du mois d'octobre 2018 ;
- Une discussion est de nouveau lancée entre la mairie et le garage Guigue pour la pose d'une clôture entre le garage et les locaux techniques en zone artisanale.

La commission Voirie a élu Jean-Marc PANIBAL comme vice-Président.

##### **Commission Bâtiments**

Fabrice GRAS informe que la visite des différents bâtiments se fera ultérieurement. Les différents dossiers abordés en commission sont :

- Demande de devis pour le bâtiment de Musiscope ;
- Demande de devis pour le chauffage de l'église et de La Poste ;
- Recensement en cours de l'ensemble des bâtiments de la commune et de leurs occupants ;
- Une rencontre avec chaque association sportive sera fixée pour connaître leurs attentes. Un questionnaire leur sera adressé.

La commission Bâtiments a élu Pascal BERTHAUD comme vice-Président.

### **Commission Finances**

Monsieur le Maire indique que le budget de l'année 2018 sera présenté lors du prochain conseil municipal du 12 avril. Il découvre une situation inquiétante qui ne permettra aucun projet d'investissement d'envergure. La rigueur devra être appliquée à tous les étages afin de retrouver une marge de manœuvre pour les années suivantes.

La commission Finances a élu Stéphane SOUQUES comme vice-Président.

### **Commission Urbanisme**

La première commission s'est déroulée le 7 mars 2018 où l'ensemble des sujets ont été présentés. La prochaine commission se déroulera le 5 avril.

La commission Urbanisme a élu Pascal BERTHAUD comme vice-Président.

### **Commission Enfance - Jeunesse**

La commission Enfance-Jeunesse a élu Stéphanie TRIPOZ comme vice-Présidente.

### **Commission Economie**

Monsieur le Maire indique que la commission a rencontré l'association des professionnels de Polliat (APP) en vue de l'organisation d'un forum des métiers en septembre 2019. Au cours de cette réunion, le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) a fait part de son expérience. Il préconise l'organisation d'un salon professionnel à but commercial plutôt qu'un simple forum qui, selon lui, a peu de chance de réussir.

Une réflexion s'impose ainsi pour l'APP sur le format de l'évènement.

### **Assemblée générale du SIEA**

Pour rappel, le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé par arrêté préfectoral du 11 mars 1950. Il regroupe les 408 communes du département de l'Ain pour une population totale de 643 309 habitants au 1er janvier 2017.

Son fonctionnement est identique à celui d'une collectivité territoriale : budget, personnel relevant de la FPT (Fonction publique territoriale), délibérations, arrêtés, Code des marchés publics, Code général des

collectivités territoriales. Le SIEA a pour compétence d'origine tout ce qui touche à l'électricité et à son utilisation. Il est propriétaire des réseaux de distribution d'énergie électrique.

Son action se traduit par des conseils techniques et des participations financières en ce qui concerne l'électricité mais aussi dans le cadre des compétences optionnelles qui sont les siennes et qu'il exerce à la demande expresse des communes, notamment la fibre optique.

Fabrice Gras informe que le SIEA a tenu plusieurs réunions d'information dans des communes sur le thème de la fibre optique. Il précise que la commune de Polliat ne dépend pas du SIEA mais de la société Orange pour l'installation de la fibre optique.

## **5- PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe que la municipalité, avec l'aide d'un cabinet conseil, a recruté Mme Annie TESTART comme future directrice générale des services. Habitante de Saint-Denis-lès-Bourg, elle a déjà été en poste à Polliat. Elle est à ce jour DGS à st André-de-Corcy. Elle prendra officiellement ses fonctions à Polliat le 2 mai prochain.

Monsieur le maire informe que la salariée qui a la compétence de la comptabilité est actuellement en congé maladie. A partir de la fin mai, elle partira en congé maternité.

Mireille BROYER demande si les agents stagiaires de la commune seront titularisés.

Monsieur le maire indique que :

- Cynthia DELAPLACE sera titularisée au regard du bilan à mi-parcours conduit par Christian BERNARD ;
- L'arbitrage sur la titularisation des deux autres agents stagiaires sera effectué selon le calendrier de titularisation.

## **6- NOUVEAU LOGO DE POLLIAT**

Mme Françoise CHANEL, maire-adjointe chargée de la communication présente un choix de 4 modèles.

Mireille BROYER regrette que Monsieur le Maire n'ait pas expliqué la symbolique des différents logos. Elle veut bien choisir des couleurs mais veut en connaître la démarche.

Monsieur le Maire trouve Mireille BROYER bien sévère puisqu'il propose le choix du logo alors qu'il aurait pu prendre une décision unilatérale. Il explique que :

- la ligne bleue représente l'eau
- la couleur verte, la dimension rurale de la commune
- le point rouge représente le centre du village.

Il précise que le coût de la création est de 180 €. Il s'agit d'un « aménagement » de l'ancien logo, plutôt que d'une création. Monsieur le Maire rappelle que l'ancien logo jusqu'ici utilisé depuis 2014 aurait pu

continuer à être la signature visuelle de la commune, si la liste « Agir pour Polliat » ne l'avait pas utilisé pour sa campagne électorale de l'hiver dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 9 voix contre :

- valide le logo avec la mention : « Commune de Polliat » de couleur bleue.

## **7 CA 3 B - BUDGET 2018**

Monsieur le Maire indique que le budget 2018 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a été adopté le jeudi 22 mars. L'agglomération souhaite poursuivre son effort dans l'investissement grâce à un budget conséquent de 11,6 millions d'€. Les investissements inscrits au budget sont de 41,6 M d'€ dont notamment :

- La requalification de la Plaine tonique = 2,2 M d'€
- Le Carré Amiot à Bourg (pour le Conservatoire à rayonnement départemental) = 2 M d'€
- La voie verte Attignat – Jayat = 0,9 M d'€
- La rocade sud-Est = 0,9 M d'€
- Le stade Verchère = 1,2 M d'€

Les dépenses de fonctionnement sont de 66,8 millions d'€ (+ 1,9% sur 2017)

Par ailleurs, Stéphanie TRIPOZ et Kathy BUATHIER intègrent la commission petite enfance et jeunesse de CA3B.

Fabrice GRAS et Stéphane SOUQUES intègrent la commission sport et culture de CA3B.

Prochain conseil municipal : jeudi 12 avril 2018 à 19h30.